

COMPTE RENDU DE LA REUNION

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Avec PERSPECTIVES Urbanisme et Paysage

De la commune de LACHY

Séance du Jeudi 07 février 2019 17 heures

Ordre du jour :

- ✓ Présentation de la procédure du P.L.U.
- ✓ Présentation du diagnostic de territoire

Présents :

- ✓ M. RIBEIRO Antonio Maire
- ✓ M. ZBINDEN Christophe 1er adjoint
- ✓ M. NERET Christophe 2ème adjoint
- ✓ Mme FOBIS Paulette Conseillère municipale
- ✓ M. GAUTHERIN Tristan Chargé d'études BE Perspectives

Cette réunion permet au bureau d'études d'introduire la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de présenter aux élus les principaux enjeux du territoire qui sont issus du diagnostic qu'il conviendra de compléter. Les élus remettent au bureau d'études les questionnaires « diagnostic » qui permettront de compléter certaines parties de l'état des lieux du territoire.

Présentation de la procédure et articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme :

La présentation de la procédure générale d'élaboration du PLU et du contenu de ce dernier, n'entraine pas de remarque.

Le bureau d'études indique ensuite que le PLU répond à une hiérarchisation des normes. Ce dernier doit donc être compatible avec les documents d'urbanisme qui lui sont « supérieurs ». Il s'agit principalement du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des 2 Morins, du Plan Climat Air Energie Régional (PCAER), du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et du Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Les élus évoquent l'application d'un SCoT sur le territoire communal. Il s'agit du SCoT du Pays de Brie ET Champagne actuellement en cours d'élaboration. L'approbation du SCoT sera ultérieure à l'approbation du PLU; cependant, le pays de Brie et Champagne sera intégré aux réflexions sur le PLU.

Cadre de vie et enjeux environnementaux :

La présentation des éléments constituant le paysage naturel et urbain et des principaux éléments environnementaux n'entraine pas de remarque particulière. En effet, la commune est consciente de la présence d'éléments naturels favorisant à la fois le cadre paysager, mais également le cadre environnemental.

Enjeux liés aux risques :

La présentation des différents risques naturels et technologiques présents sur la commune

n'entraine pas de remarque particulière.

La commune est notamment consciente des différents risques naturels liés au passage du Grand Morin (zone d'expansion des crues et zones inondables par remontée de nappes). En ce qui concerne la présence du silo à l'entrée Sud du village, les élus n'ont pas connaissance d'un périmètre d'isolement. Les gestionnaires du silo seront invités à la réunion de concertation avec les exploitants agricoles afin de confirmer le classement ou non des silos en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Enjeux liés à l'évolution démographique :

Les élus indiquent au bureau d'études qu'au vu du dernier recensement, la population communale est de 336 habitants en 2019. Ce chiffre confirme l'évolution constante de la population depuis 1999.

De plus, les élus précisent que les derniers arrivants sur la commune sont principalement des jeunes couples.

Enjeux liés à la consommation d'espaces naturels et agricoles :

La présentation des surfaces consommées au cours des 10 dernières années n'entraine pas de remarque particulière. Le bureau d'études indique que cet état des lieux doit permettre aux élus de définir un objectif chiffré de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.

Enjeux liés aux activités économiques :

Les élus confirment au bureau d'études la présence de plusieurs activités artisanales au sein du bourg.

Il n'est pas envisagé pour le moment la création d'une zone d'activités spécifiques sur le territoire communal.

En ce qui concerne l'offre touristique, la commune indique que le territoire est traversé par le grand chemin de randonnées permettant de rejoindre Saint-Jacques de Compostelle et que la commune compte un gite.

D'autres projets d'hébergement touristique ont été évoqués, notamment au sein de la forêt du bois du parc ; cependant, les élus ne peuvent pas confirmer la réalisation de ces derniers dans les années à venir.

Enjeux liés aux équipements publics et techniques :

Les élus confirment que les enfants de la commune sont principalement scolarisés sur les écoles de Sézanne.

Une étude de sécurisation de la traversée de la commune est en cours ; elle permettra notamment de sécuriser les points de ramassage scolaire.

En ce qui concerne les équipements liés aux transports, les élus indiquent que la commune compte environ 30 places de stationnement public à la salle des fêtes et environ 10 places à la mairie. Cette offre de stationnement public est suffisante et correctement liée aux équipements. Ils indiquent également que l'espace de stationnement de la salle des fêtes peut servir de point de ralliement pour le co-voiturage.

Les transports collectifs ne sont pas développés sur la commune; cependant, la communauté de communes a mis en place un service de transports à la demande.

En ce qui concerne les réseaux techniques, les élus transmettront au bureau d'études le schéma d'assainissement approuvé en 2009. Les élus indiquent également que la communauté de communes réalise une étude sur la distribution en eau potable qui permettra de préciser les capacités de celle-ci.

Définition d'un projet de territoire :

Au vu de ces éléments, le bureau d'études indique que les élus doivent se prononcer sur les perspectives d'évolution de la commune et notamment en ce qui concerne l'évolution démographique.

Pour accompagner les élus sur cette prise de décision, le bureau d'études présente un

tableau d'hypothèse de croissance démographique à 10 et 15 ans.

Les élus indiquent qu'ils souhaitent que la population communale atteigne environ 350 habitants d'ici les 15 prochaines années. Le bureau d'études travaillera sur un projet communal cohérent avec cette volonté.

Concertation:

Afin de lancer la concertation avec le public, le bureau d'études remet aux élus un registre permettant aux habitants de noter leur avis au sujet de l'élaboration du PLU. De plus, un premier bulletin « spécial PLU » sera remis à la commune lors de la prochaine réunion afin de présenter la procédure d'élaboration du PLU et les modalités de la concertation.

Suite de la procédure :

Afin d'organiser au mieux les études, un calendrier prévisionnel jusqu'à l'arrêt du PLU est fixé. Les différentes dates de ce calendrier prévisionnel ont été confirmées par la commune et transmis au bureau d'études et à la DDT par mail du 14.02.19 Ainsi, une prochaine réunion de travail permettra de finaliser le travail sur le diagnostic et d'engager les réflexions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Cette réunion se tiendra le Jeudi 07 Mars 2019 à 14 heures.

Le Maire, Antonio RIBEIRO